

Archives communales

ANTHY-SUR-LÉMAN - Commune 1500-1900

le mariage, nous ont déclaré qu'il n'a point été fait de contract de mariage. Aucune opposition à ce mariage ne nous ayant été signifiée et les partis n'étant liés par aucun degré de parenté, nous Officiers de l'Etat Civil avons donné lecture aux partis des pièces sus-visées et des dispositions du Code Civil, chapitre six, titre du mariage sur les droits et devoirs respectifs des époux. Après quoi nous avons demandé aux futures époux s'ils voulaient se prendre pour mari et pour femme. Chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement nous avons déclaré au nom de la loi que Duret Emé François et Guyon Marie Josephine sont unis par le mariage. Le tout a été fait publiquement en la maison commune en présence de Rossier Claude, cafetier, domicilié à Douvaine, âgé de vingt six ans, beau frère de l'épouse; Duroyer Valentin âgé de trente ans, cultivateur à Vidy Fontcenera; Guyon Maurice, âgé de vingt trois ans, cultivateur à Anthy et frère de l'épouse; Portier Paul âgé de vingt neuf ans, banquier domicilié à Echonon; et nous en avons dressé immédiatement le présent acte que les nouveaux époux, leur pères et mère et les témoins ont signé avec nous après lecture "quatorze, mot razi nul, renvoi approuvé".

Duret Emé François Guyon Marie Josephine
 Et Duret Emé François Guyon Marie Josephine
 P. Guyon Emélie Rossier Paul Portier